



interliaisons

COMMISSION EXECUTIVE de L'U.C.R.

- ☞ 2 Rapport sur l'actualité
- ☞ 4 Relevé de décisions
- ☞ 4 Budget prévisionnel
- ☞ 5 Communiqué des 9 organisations de retraité e-s
- ☞ 6 La réponse de la Présidence de la République pour le 20 juin
- ☞ 8 Intersyndicale du 1er juillet 2019
- ☞ 9 Note de Marc Mastide sur la consultation des syndiqués (modifiée)
- ☞ 10 La consultation des syndiqués (modifiée)
- ☞ 11 Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR)
- ☞ 15 Le vote A.D.P.
- ☞ 16 Communiqué: Retraites: Stoppons le projet de régression sociale !

Juin Juillet
2019
N° 154

Du 27 au 29 août

POUSSIER M.-Paule




MALGRAS Jacqueline

Du 3 au 5 septembre

ROUGER Richard




PETIT Gérard

Du 10 au 12 septembre

SANTONI Pascal




PEYRE Martine

Du 17 au 19 septembre

SCHWIND Hubert




PHELEP Gilbert

Du 24 au 26 septembre

TERRAT Pascale




PIC Daniel

*Spécial
devoirs
de
vacances*

** la consultation C.G.7.*

** Le vote A.D.P.*

AOÛT

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Commission exécutive
 Bureau
 Férié
 Intersyndicale
 Journées d'action

RAPPORT SUR L'ACTUALITÉ

Chères et chers camarades,

Marc
BASTIDE



L'évènement de la semaine écoulée était notre 52e congrès confédéral. Nous aurons à faire les comptes-rendus dans les jours et semaines qui viennent sur la tenue et les orientations que les délégués ont voté pour les trois années à venir.

J'évoquerais quelques éléments que notre Secrétaire général et développé lors de son rapport d'ouverture et quelques éléments de sa conclusion réaliste et lucide : être offensif et donner confiance.

Tout d'abord, une journée importante sur l'International avec près de 90 délégations de l'ensemble des continents représentés ont pu démontrer comment le capital tente de briser les résistances du syndicalisme dans de nombreux pays et dans le même temps les liens qu'expriment ces organisations vis-à-vis de la CGT.

Je le disais : un rapport réaliste sur la situation des salariés en France que ce soit la situation dans les entreprises du privé, PME, TPE sur les luttes et les gains.

Lucide sur les difficultés à mobiliser, difficultés à créer un rapport de force de masse durable pour gagner. Sont ensuite venues les questions des convergences des luttes : les construire à partir des entreprises et de l'évolution des salariés.

Le besoin d'être plus offensifs avec comme orientation première : se tourner encore plus vers nos syndiqués ; remettre au centre de notre activité le syndicalisme de classe de masse ; à développer et éviter de se faire enfermer comme le souhaitent le patronat et le capital vers l'institutionnalisation.

Débat sur le syndicalisme rassemblé. Le fossé se creuse avec la CFDT, ou patronat et gouvernement jouent de complaisance avec elle et sa première place dans le privé, en évitant de dire que la CGT est la première organisation dans le public. Donc, si je devais retenir une décision prioritaire : c'est la rencontre dans les syndicats avec les syndicalistes. C'est bon pour les actifs, c'est bon pour les retraités. Les débats ont permis aussi de travailler des perspectives sur quelques éléments :

- porter haut la revendication de la retraite à 60 ans ;
- les 32 heures ;
- la retraite à 55 ans pour les travaux pénibles ;
- le SMIC à 1800 euros ;
- le 100% Sécu ;
- le statut des travailleurs salariés.

Donc, à partir de ces perspectives qui peuvent donner confiance dans la prise en compte des revendications CGT, ses éléments premiers sont à travailler par la rencontre avec les syndiqués si nous voulons développer le syndicalisme de classe et de masse gagnant.

Où en est notre organisation:

C'est aussi à partir de cette orientation que je souhaite développer quelques éléments à notre commission exécutive.

Tout d'abord, en prenant en compte les chiffres de la syndicalisation pour 2017, 2018, 2019 pour l'UCR.

Pour rappel, l'année close 2016, ce sont 101 140 syndiqués. Pour mémoire, nous avons clôturé 2017 à 99 240 syndiqués, donc une perte de 1 900 FNI 2017 sur 2016.

Au 10 mai 2019, nous en sommes à 93 247. Pour atteindre les 100/100 2017/2018, nous avons un retard de 5 993. Il était de 7 254 au 8 avril 2019.

Le dispositif que nous avons mis en place nous a permis de rentrer 1 261 FNI en un mois, avec une première rencontre UCR/UFR sur le sujet de l'orga : « comment mieux travailler ensemble ».

Il nous faut poursuivre dans cette voie pour se fixer comme objectif d'être au 100% au cours du 2e semestre 2019 et un objectif pour l'ouverture du congrès de l'UCR à Saint-Malo : 100 000 syndiqués.

A ce jour, 3 UFR sont à 100% et plus, donc il est possible d'atteindre nos objectifs en allant chercher ces FNI. Pour aller vers cette reconquête, nous avons les éléments nécessaires. Les possibilités, je viens de les donner.

Autres éléments pour cette reconquête des syndiqués : nous avons les chiffres du mois de mai pour mener à bien cette campagne contrairement à l'année dernière où nous avons eu les premiers chiffres de 2017 et 2018 au mois de juillet. Alors, camarades, ensemble relevons le défi des 100% au 2e semestre et les 100 000 en mai 2020. C'est possible !

Et Vie Nouvelle

D'autant plus, pour donner la conscience de classe et faire connaître nos propositions, il faut lire CGT ! Qui est mieux et bien placé que Vie nouvelle pour ce qui concerne les retraités de construire de faire vivre nos propositions CGT. Alors, dans la campagne d'adhésions : pas de section sans nouvel abonnement Vie nouvelle.

Ce qui nous permet, dès cette Commission exécutive et à notre Comité général du 3 et 4 juin de nous mettre dans

le sens de cette reconquête de nos forces syndiquées. Cela est possible, car je vais reprendre l'expression consacrée, « nous ne partons pas de rien ».

Cela se vérifie avec les nombreuses mobilisations (les 7 actions unitaires) qui nous ont permis un certain nombre d'avancées, sur la CSG, la taxe d'habitation, le minimum contributif sur près de 4,5 millions de retraités.

Que l'on se comprenne bien : en disant cela, je ne minimise en rien les Gilets jaunes, mais permettez-moi aussi de valoriser ce que l'on développe, ce que l'on propose, sur ce que l'on rassemble, lutte et manifeste et ce que l'on engage aussi. Je vous renvoie au tract unitaire qui porte un nombre d'avancées, mais aussi des revendications à gager.

C'est dans ce sens que les réunions de nos sections sont importantes pour donner confiance sur la revendication, l'action et le besoin d'un syndicat utile et efficace. Nous avons donc besoin de développer le lien entre syndicalisation et revendications.

Confiance pour la gagne

Au-delà du syndicalisme rassemblé que nous faisons vivre chez les retraités, il est important aussi de faire connaître nos propres propositions dans les débats et de les faire porter par nos syndiqués. La connaissance, le débat apporte de la clairvoyance et aussi de la confiance. « Confiance pour la gagne ».

«La métallurgie : de 2019 à 2024, c'est pratiquement 150 000 salariés qui vont partir de l'entreprise par an, soit près d'1 million d'ici 2024»

J'attire aussi votre attention sur les départs d'entreprises dans le privé ou le public, c'est un moment important que nous devons traiter entre syndicats d'actifs et sections de retraités, bien entendu, mais aussi dans les départements. Comment jouer l'aide et l'entraide entre les USR et UCR pour créer des sections d'entreprises ou des lieux de vie. Il y a de la place pour syndiquer tout le monde.

Cela méritera aussi des rencontres de travail plus approfondies entre l'UCR et les UFR. À titre d'exemple, je vais prendre la métallurgie : de 2019 à 2024, c'est pratiquement 150 000 salariés qui vont partir de l'entreprise par an, soit près d'1 million d'ici 2024. Le congrès de l'UFR a décidé de créer 60 bases nouvelles d'ici fin 2020.

Comment travaille-t-on entre UCR et UFR métaux ? Au départ entre USR et UFR pour essayer d'avoir un maximum de salariés qui pourraient se syndiquer soit à la section syndicale de l'entreprise, soit à sa localité ou qu'elle soit en territoire. Cela passe par le « travailler ensemble ». Ne doit-on pas imaginer ce genre d'échanges de travail plus concrètement ? Porter à la connaissance la revendication, construire les débats pour faire grandir le rapport de force pour gagner sur la syndicalisation. Plus que jamais, c'est le moment.

Nous sommes vraiment à quelques jours des élections européennes du dimanche 26 mai. Je l'avais dit lors d'une commission exécutive, Macron est l'homme placé à la présidence de la République par le capital, mais aussi, le capital est pour lui pour assouvir ses appétits. Il a besoin de plus pour diviser les salariés et les populations. Le capital créé aujourd'hui les conditions d'avoir deux forces : LREM - les progressistes -, le RN - les refondateurs - et la droite en embuscade. C'est dans ce choix qu'il veut enfermer les électeurs français.



Il faut essayer, dans le rôle qui est le nôtre, de donner un sens au vote au plus près de nos revendications et d'utiliser son droit de vote, car le fait de s'abstenir n'est vraiment pas le bon choix.

Pour en terminer de ce rapport, au risque de me répéter, lors de son congrès la CGT a appelé à manifester le 24 mai avec les jeunes, les associations,

les ONG sur les questions climatiques ; le 4 juin de participer aux actions et manifestations des cheminots ; le 17 juin à Genève pour les 100 ans de l'OIT. Ce sont des

points d'appui afin de mobiliser pour le dépôt des cartes pétitions le 20 juin. Quelles initiatives faut-il prévoir dans les territoires ?



Voilà mes camarades de l'UCR mobilisés avec ses militants et ses militantes qui travaillent ensemble pour construire les mobilisations nécessaires pour des luttes gagnantes/gagnantes, pour renforcer notre UCR, notre CGT pour de nouvelles conquêtes sociales.



1) Avant de démarrer nos travaux, nous avons rendu hommage à notre camarade Alain Harimza, décédé le 18 de ce mois.

2) Le rapport de Marc Bastide sur les travaux du 52^{ème} congrès a été suivi d'un débat portant sur quelques inquiétudes quant au climat dans lequel se sont déroulés les travaux du congrès. Pour autant, les décisions et orientations prises sont maintenant le bien commun de tous. Satisfaction sur la réécriture de l'article 321 sur le syndicalisme retraité qui avait fait l'objet d'amendements de beaucoup de sections retraités et qui ont été retenus.

L'autre partie du rapport a été axée sur la nécessité de poursuivre notre travail sur la syndicalisation et plus largement sur la qualité de vie syndicale.

La CE a validé le plan de travail de l'espace vie syndicale, à savoir :

- ✓ La relance des FNI manquants 2017/2018.
- ✓ Ouvrir le 12^{ème} congrès de l'UCR à plus de 100 000 adhérents soit 101 140 (chiffres de 2016).
- ✓ Continuité syndicale : proposition retenue de réunir des UFR ayant déjà engagé un travail sur la question.
- ✓ Nous renforcer pour élargir le rapport de force pour les actions à mener.

Celles en direction des retraités dans la période de dépôt des pétitions et l'initiative en direction du Président de la République du 20 juin, celles plus générales comme le 20 juin avec les jeunes, les associations, les ONG sur les questions climatiques, le 4 juin avec les cheminots, le 17 juin à Genève pour les cent ans de l'OIT.

La présentation de l'ordre du jour du comité général des 3 et 4 juin n'a fait l'objet d'aucune remarque et il a été validé moins une abstention.

3) Présentation du budget prévisionnel. Celui-ci a été voté à l'unanimité par la CE avec quelques recommandations :

- En lien avec les objectifs de syndicalisation, accentuer le plan de travail sur le taux de cotisation à 1% ainsi que sur le nombre de cotisations.
- Pour le congrès, rencontre avec l'administrateur fédéral sur un possible financement.
- Aller chercher des finances nouvelles (espace partenaires).

4) Information sur le bassin méditerranéen : malgré quelques désistements de la part de certaines délégations, les objectifs définis ont été atteints. La délégation de l'UCR se rendra en Tunisie du 17 au 20 juin 2019.



Paris le 24 juin 2019

Communiqué des 9 organisations de retraité e-s

20 Juin, une nouvelle action des 9 organisations

Après les journées d'actions de janvier et avril, les militants et les militantes de nos 9 organisations de retraités ont fait signer une pétition en direction du Président de la République.

Si 60 000 cartes ont été apportées à l'Élysée, c'est en fait plus de 200 000 qui ont été signées en ligne ou directement postées rue du Faubourg Saint Honoré. C'est donc autant de retraités qui ont contactés.

Dans ces rencontres on a pu observer leur colère. La minuscule hausse de 0,3 % des pensions n'a pas calmé les esprits. D'autant qu'avec la seule hausse de près de 6% du tarif de l'électricité, le pouvoir d'achat des personnes retraitées sera de nouveau amputé.

Nous avons sollicité une rencontre auprès du Président de la République pour lui remettre les cartes pétitions. Contrairement à ses prédécesseurs, l'hôte de l'Élysée ignore toujours les retraités et leurs représentants. Une nouvelle fois il n'a pas souhaité nous rencontrer.

Nous voulions lui faire part de notre ferme détermination de veiller à ce que les retraités puissent vivre dignement et l'informer de notre préoccupation quant à la situation dramatique des personnes âgées dans les hôpitaux, comme dans les EHPADs. Comment peut-il expliquer la suppression par l'AP-HP de 30 à 50% de lits de gériatrie au sein de ses unités de soins de longue durée d'ici à 2024 ?

Afin d'accompagner la délégation chargée de déposer les 60 000 cartes pétitions à l'Élysée-250 militants et militantes, délégués de la Région Parisienne et de province s'étaient retrouvé place Saint Augustin.

Au même moment, dans toute la France, de nombreuses initiatives ont été organisées pour déposer des cartes pétition auprès des préfetures.

L'état d'esprit des présents était très revendicatif. Avec une forte volonté de poursuivre l'action.

Le 1er juillet le groupe des neuf organisations de retraité-es se retrouvera pour déterminer la poursuite de la mobilisation dans les premiers jours d'octobre.

Montreuil le 21 juin 2019

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Olivier JOUCHTER
Secrétaire général adjoint de l'Union
confédérale des retraités - CGT
263 RUE DE PARIS
93515 MONTREUIL CEDEX

Paris, le 19 JUIN 2019

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Conjointement avec plusieurs représentants syndicaux, vous avez exprimé le souhait d'être reçu en audience, le 20 juin prochain, par le Président de la République afin de lui remettre vos pétitions relatives au pouvoir d'achat des retraités.

Malgré toute l'attention portée à votre démarche, je dois vous indiquer que le Chef de l'Etat ne peut pas réserver de suite favorable à votre attente. Soyez toutefois certain de toute l'attention portée par Monsieur Emmanuel MACRON aux échanges que vous aviez eus avec Madame Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, et Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, haut-commissaire à la réforme des retraites.

Je puis par ailleurs vous assurer que le Chef de l'Etat et le Gouvernement saluent le rôle essentiel des retraités dans notre société, notamment le rôle de soutien majeur qu'ils ont souvent à l'égard de leurs enfants et petits-enfants. Aussi tiennent-ils à apporter des réponses aux difficultés financières que connaissent certains d'entre eux.

A cet égard, le Président de la République a exprimé le souhait, lors de la conférence de presse qu'il a tenue à l'issue du Grand Débat, le 25 avril dernier, que les retraites de moins de 2000 euros soient réindexées sur l'inflation au 1^{er} janvier prochain, et qu'il n'y ait plus de sous indexation de quelque retraite que ce soit à partir de l'année 2021.

Au mois de décembre dernier, le Président de la République est également revenu sur la hausse de CSG pour la plupart des retraités. Désormais, moins d'un tiers des retraités est concerné par cette mesure. 5 millions de retraités bénéficient de cette annulation, qui est entrée en vigueur en mai dernier. Cela représente 1,3 milliard d'euros par an soit un gain annuel moyen de près de 450 euros par foyer.

.../...



Par ailleurs, depuis 2017, le Gouvernement a pris plusieurs mesures qui améliorent le niveau de vie des retraités, notamment celui des plus modestes. Madame Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, déploie actuellement le « reste à charge zéro » sur les appareils auditifs, les lunettes et les prothèses dentaires pour permettre aux retraités de ne plus rien payer pour des soins aujourd'hui très chers. Les appareils auditifs, par exemple, qui coutent plus de 1500 euros en moyenne aujourd'hui, seront remboursés à 100% dès l'année prochaine.

Le montant du minimum vieillesse poursuivra sa hausse et permettra à ceux qui en bénéficient de percevoir 100 euros de plus sur le quinquennat. Le crédit d'impôt « services à la personne » a, quant à lui, était généralisé et permet ainsi d'économiser jusqu'à 1000 euros par an pour 2h par semaine d'aide à domicile.

Je n'ai par ailleurs pas manqué de transmettre votre courrier à Madame BUZYN en lui demandant de vous tenir directement informé de la suite susceptible d'y être réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François-Xavier LAUCH

Référence à rappeler
PDR/CP/BEAR/A063261

INTERSYNDICALE DU 1ER JUILLET 2019.

- Sur la campagne de cartes pétition. C'est la 3e initiative du premier semestre. Ce sont des milliers de pétitions signées et donc autant de retraités contactés.

Nous continuons toujours à recevoir des départements des paquets de cartes. Ce que vous avez-vous les mettez dans les boîtes aux lettres.

Un autre constat, c'est que cette campagne a été aussi l'occasion d'avoir de nombreuses initiatives communes.

- Nous avons demandé ce 20 juin de rencontrer le Président de la République. Son chef de cabinet nous a répondu que « le Chef de l'Etat ne peut pas réserver de suite favorable à notre attente » (voir sa réponse.)
« La lettre nous refait le catalogue des cadeaux faits aux retraités touchant moins de 2000€ pour qu'il soit réindexé sur l'inflation au 1er janvier prochain, et qu'il n'y ait plus de sous-indexation de quelques retraités que ce soit à partir de 2021.

En décembre dernier le président de la République est revenu sur la hausse de la CGT pour la plupart des retraités. Désormais moins d'un tiers des retraités concernés par cette mesure.

Par ailleurs, depuis 2017 le gouvernement a pris plusieurs mesures qui améliorent le niveau de vie des retraités, notamment celui des plus modestes. Par exemple, le reste à charge zéro. Le montant du minimum vieillesse poursuivra sa hausse. »

Il semblerait que l'inflation rediminue. Dans ce cas les retraités pauvres ne verront aucune revalorisation.

- L'opposition entre ceux qui touchent plus de 2000 € et tout ce qui touche moins continue toujours.
- Le rapport du cor qui vient d'être publié confirme bien la perte de pouvoir d'achat des retraités et confirme que cette perte continuera.
- Autre proposition, c'est de refaire une rencontre à Paris des responsables d'organisations territoriales à Paris. La chose n'a pas été possible le 20 juin n'ayant aucune salle de disponible. Cette rencontre intersyndicale permettant de confronter les idées.

- Nous commençons à avoir des réponses de solidarité des maires de collectivités. Nous avons du mal à recenser ce qui arrive.

Dans ce cadre, pouvez-vous faire savoir à l'UCR le bilan de ce qui a été entrepris, les réponses reçues? Nous appelons les camarades qui n'ont pas encore engagé cette démarche d'écrire à leurs élus.

Nous proposons de faire une réponse aux élus qui nous ont répondu et de faire connaître aux habitants concernés le peu d'intérêt que ces autres élus peuvent porter à leurs concitoyens retraités.

- Le camarade de la FGR a bien précisé, rappelé que l'on se bat pour les basses pensions mais aussi pour TOUS les retraités, quel que soit leur niveau de pension. N'opposons pas les retraités entre eux !

- Prochaine journée de mobilisation le 8 octobre dans les territoires.

Dans ce cadre, si possible il y a l'idée d'avoir un tract annonçant les mesures que portera le PLFSS : sécurité sociale, retraites, autonomie, etc. dès septembre.

Pour avoir un tract appelant à la mobilisation du 8.

- Revenir sur le travail commencé par la CGT sur la gériatrie.
- Voir l'A.N.A.C.T. si des ARACT n'ont pas fait un travail sur les conditions de travail des aides à domicile.
- Des membres CGT, CGC, FO, Solidaire, FSU du Haut Conseil de l'Age et de la Famille ont rencontré Bertrand FRAGONARD. Il s'en est suivi un travail sur l'indexation, la réversion et le calendrier.

- Nous sollicitons les camarades des C.D.C.A. de nous donner un avis sur leur mandature. Il semble que cela soit négatif dans un grand nombre d'endroits. Avec ce bilan nos représentants pourront s'adresser au Haut Conseil de l'Age et de la Famille, à son Président.

- Prochaine intersyndicale le 06 septembre dans les locaux de FO.
- Bonnes vacances à ceux qui peuvent, pour être en forme au début du mois de septembre.

Jean Pierre FLORET



L'action avec la CGT, vous la voulez comment ?



La CGT lance une vaste consultation de tou-te-s ses syndiqué-e-s pour préparer ensemble une rentrée offensive essentiels que sont les retraites, les salaires et les services publics.

Nous t'invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre.

Questionnaire à renvoyer avant le **30 septembre 2019** à CGT - Consultation syndiqué 263 rue de Paris 93100 Montreuil



à remplir le questionnaire en ligne sur : <https://bit.ly/2IZNosj>

Nom - prénom : _____

Date d'adhésion : _____ Âge _____

Syndicat : _____

Union départementale : _____

Fédération : _____

Chères et chers camarades,

Nous entrons dans la période estivale bien méritée,

après des mois de débats, d'expressions de d'actions. Va-

lorisons ensemble la journée du 20 juin sous ses multiformes. Du rassemblement à Paris ou 60 000 pétitions ont été remises en direction du président de la République, qui une nouvelle fois, a daigné répondre à notre courrier et n'a pas donné suite à l'entrevue demandée le 20 juin. Saluons dans le même temps les différentes initiatives dans les territoires : c'est au total plus de 200 000 pétitions qui ont été remises. Ces actions démontrent que le déploiement des syndiqués CGT retraités pour assurer les succès des manifestations est payant.

Cela va dans le sens décidé par la confédération par le CCN du 26 et 26 juin sur la consultation des syndiqués CGT pendant la période estivale jusqu'au 30 septembre. C'est un élément dans le processus de lutte dans la durée avec comme première étape une action multi professionnelle la deuxième quinzaine de septembre avec comme mot d'ordre : salaire - retraite - services publics - industrie.

Pour cette consultation des USR et des UFR ont exprimé un certain mécontentement par téléphone ou par courrier. Les retraités avaient été oubliés. D'autant plus, que ce processus de rencontre de nos syndiqués retraités a été acté lors de notre Comité général des 3 et 4 juin 2019. Compte-tenu de ces éléments, l'UCR est intervenu pendant le CCN pour évoquer cette situation.

Dans les conclusions, notre remarque a été prise en compte et décidé que la consultation serait modifiée sur le site confédéral et pourrait être aussi utilisée par les USR et les UFR en direction des retraités. Merci aux USR et UFR pour vos pertinentes remarques qui ont permis cette modification importante. Comme quoi, aide et entraide font bon ménage. Dans ce processus de lutte pour construire les mobilisations et les actions dans la deuxième quinzaine de septembre et de construire l'action du 8 octobre, dans tous les territoires, décidé par l'intersyndicale des 9.

Bon travail, bonnes vacances à tous.

Marc BASTIDE

L'action avec la CGT, vous la voulez comment ?

La CGT lance une vaste consultation de tou-te-s ses syndiqué-e-s pour préparer ensemble une rentrée offensive sur 3 sujets essentiels que sont les retraites, les salaires et les services publics.

Nous t'invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre.

Questionnaire à renvoyer avant le **30 septembre 2019** à
CGT - Consultation syndiqué
263 rue de Paris 93100 Montreuil



à remplir le questionnaire en ligne sur:
<https://bit.ly/2JZNosj>

Ou à remplir et renvoyer
grandeconsultation@cgt.fr

Nom – prénom : _____

Date d'adhésion : _____ Âge : _____

Syndicat : _____

Union départementale : _____

Fédération : _____

Plusieurs réponses par question sont possibles (*)

1. Tu travailles dans ?

- Une PME Une TPE Une grande entreprise
 Public Privé Privé-e d'emploi Retraité-e

2. Connais-tu les propositions de la CGT ? (*)

- Sur les salaires Sur les retraites Sur les services publics Autre: _____

3. Les partages-tu avec tes collègues ?

- Oui Non

4. Penses-tu que le syndicat est en phase avec les préoccupations des salarié-e-s ?

- Oui Non

5. As-tu connaissance des appels à mobilisation de la CGT ? (*)

- Sur ton lieu de travail Au niveau national Au niveau local

6. Y participes-tu ?

- Toujours Parfois Jamais

7. Qu'est-ce qui favorise ta participation ? (*)

- Un appel dans l'entreprise Un appel interprofessionnel

8. À quel genre d'action(s) es-tu prêt-e à participer ? (*)

- Une assemblée générale Distribution d'un tract Une manifestation
 Une grève : (Un jour Plusieurs jours Autre: _____)
 Signer une pétition Faire signer une pétition

9. Quelles autres modalités d'actions sont à proposer pour élargir la mobilisation ?





NOTE AUX ORGAS

Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR)

Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR)

Le COR a adopté le jeudi 13 juin son rapport annuel sur l'Évolution et les perspectives des retraites en France.

Ce rapport avait fuité dans la presse depuis quelques jours, laquelle avait surtout retenu que retour à l'équilibre n'était plus prévu qu'en 2042, et non 2036 dans le rapport de l'année dernière, ce qui a fourni une nouvelle occasion pour marteler une nouvelle fois que le recul de l'âge de la retraite était inéluctable.

En réalité, le rapport du COR ne met nullement en évidence une dégradation de l'équilibre à long terme des retraites, et ces résultats s'expliquent fondamentalement par les « secrets de fabrique » du COR.

Beaucoup plus important est **la confirmation de la très importante dégradation du pouvoir d'achat des retraités** tenant à l'application des règles actuelles de calcul des retraites, que la CGT a toujours combattues.

Les projections du COR reposent sur des conventions, souvent contestables.

Établies sur une période de plus de 50 ans, les données prospectives du COR ne sont évidemment pas des prévisions, ce qui serait impossible sur un tel horizon (c'est comme si des économistes travaillant en 1968 ou 1969 avaient essayé de prévoir la situation actuelle !)

Ces prévisions reposent sur 2 éléments : des prévisions démographiques et des prévisions économiques (croissance et taux de chômage). En outre, pour établir ces prévisions, le COR a recours à des « secrets de fabrique ».

La démographie

Le COR s'appuie sur les projections démographiques établies par l'INSEE, à partir des résultats du recensement. Depuis les années 2000, la France était le pays développé qui avait la démographie la plus dynamique. Ce n'est plus tout à fait vrai aujourd'hui :

- **Le taux de fécondité**, c'est-à-dire le nombre d'enfants par femme, dont la France était le recordman d'Europe avec l'Irlande, décroît depuis quelques années : entre 2010 et 2018, il est passé de 2,03 enfants par femme à 1,87. Par suite, le nombre de naissances annuel diminue, passant de 833.000 en 2010 à 758.000 en 2018.

- **Le solde migratoire a tendance à diminuer**, de 100.000 au début des années 2000, à 58.000 en moyenne sur les 10 dernières années¹ ;

- Sans pour autant diminuer pour le moment, **la croissance de l'espérance de vie au-delà de 60 ans a tendance à se ralentir** : avant 2014, l'espérance de vie à 60 ans progressait de 1 ½ à 2 ans par décennie ; entre 2014 et 2018 le rythme des gains d'espérance de vie se ralentit nettement : 0,2 années en 4 ans pour les femmes (soit 6 mois en 10 ans) et 0,4 ans en 4 ans pour les hommes (1 an en 10 ans) ;

Des hypothèses économiques proches d'une « stagnation séculaire »

La démographie étant caractérisée par des évolutions lentes, ces hypothèses sont relativement fiables. En revanche, les prévisions économiques sont nettement plus sujettes à débat. Sans s'inscrire dans ce que certains économistes appellent la « stagnation séculaire », elles tendent à s'en rapprocher, en faisant l'hypothèse que la croissance économique serait très faible dans les 50 prochaines années, le taux de chômage très élevé.

Ainsi, dans le scénario central, le taux de chômage est supposé ne pas descendre au-dessous de 7% d'ici 2070, tandis que la croissance des gains de productivité (ce qui dans le modèle du COR équivaut à la croissance des salaires) évoluerait selon 4 hypothèses : 1%, 1,3%, 1,5% et 1,8% par an.

Notons que ces hypothèses, que la CGT a contestées, sont plus pessimistes que dans les premiers rapports, qui étaient basées sur un taux de chômage de 4,5% par an (avec une variante à 3%), et une croissance de la productivité allant jusqu'à 2% par an.

Un taux de chômage de 4,5% n'a rien d'une hypothèse irréaliste : il est proche du taux de chômage de l'Allemagne, des pays d'Europe du nord ou des États-Unis

Les « secrets de fabrique » du COR

En outre, les projections reposent sur un certain nombre de conventions discutables : les « secrets de fabrique » du COR

Ainsi, pour les 5 prochaines années, le COR se contente de reprendre les hypothèses gouvernementales. Or, le Gouvernement vient justement de réviser fortement à la baisse ses hypothèses de croissance à l'occasion de la communication de son programme de stabilité à Bruxelles : son hypothèse de croissance en 2019 et 2020 est abaissée de 1,7% à 1,4%. Cela conduit mécaniquement à baisser le PIB sur toute la période de projection, jusqu'à 2070.

De même, le COR reprend l'hypothèse gouvernementale de la suppression de 120.000 emplois de fonctionnaires d'ici 2022. Comme le taux de cotisation des fonctionnaires est supérieur à celui du secteur privé, cela conduit à une baisse des ressources de l'ensemble du système de retraites.

Qui conduisent à prévoir le maintien des déficits pour les 25 prochaines années

Cette diminution des recettes explique que dans son scénario le plus favorable (1,8% de gains de productivité du travail), le retour à l'équilibre n'ait pas lieu avant 2042 (contre 2036 dans le précédent rapport).

Il est important de le souligner : **ce résultat tient fondamentalement aux conventions du COR et ne traduit donc d'aucune manière une dégradation structurelle de l'équilibre financier des retraites**. Il reste que ces résultats ne manqueront pas d'être mis en avant par tous ceux qui, comme le patronat, plaident pour un recul à 64 ou 65 ans de l'âge de la retraite.

On voit aussi **qu'un autre mode de développement fondé sur le développement humain durable la revalorisation du travail et le plein-emploi, et s'attaquant au coût du Capital, tel que le revendique la CGT, poserait tout autrement la question du financement des retraites**.

Le rapport 2019 confirme l'ampleur de la dégradation programmée du pouvoir d'achat des retraités

Dans leurs commentaires, les médias ont essentiellement mis en avant cette question du déficit, passant sous silence la conclusion la plus importante du COR : la dégradation programmée des retraites si on ne remet pas en cause les règles actuelles, comme l'indexation des pensions sur l'inflation et non sur les salaires.

Le taux de remplacement

Actuellement, pour un non-cadre du secteur privé, le taux de remplacement est de l'ordre de **75% (74,3% pour la génération née en 1940)**. **Selon les hypothèses de productivité, elle passerait à un montant compris entre 54%% et 63% pour la génération née en 2000.**

Le niveau de vie des retraités

Le COR estime que le niveau de vie moyen des retraités est actuellement légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Il s'élève à 105,6%.

C'est notamment sur la base de ce constat que le Gouvernement a justifié l'augmentation de la CSG des retraités l'année dernière.

D'après le COR, ce niveau de vie devrait diminuer de manière importante dans les prochaines décennies : en 2040, il serait compris entre 91% et 96 % de celui des actifs, et serait compris entre 78% et 87% en 2070.

Les inégalités femmes-hommes

Cette année, le rapport du COR a particulièrement détaillé son chapitre consacré aux inégalités femmes/hommes en matière de retraite.

L'écart entre la retraite des femmes et celle des hommes est plus important que l'écart entre leurs salaires moyens (25% environ), mais il tend à diminuer : alors que le montant moyen des retraites des femmes était de 55% pour la génération née en 1926 et de 58% pour celle née en 1938, il n'était plus que de 66% pour la génération née en 1950.

Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir, sans pour autant atteindre la parité Il serait proche de 90% en 2070.

L'âge auquel les femmes et les hommes liquident leur retraite devrait lui aussi converger.

Alors que les femmes des générations nées dans les années 1930 sont parties en moyenne 1 an ½ après les hommes, les femmes nées dans les années 70 partiraient un peu avant les hommes (un à 2 mois).

L'importance des dispositifs de solidarité

- La part de la réversion dans la retraite totale des femmes s'élève à 19,4% en 2016, alors qu'elle est négligeable dans celle des hommes (1,1%)

- Les dispositifs de solidarité bénéficient davantage aux femmes qu'aux hommes. En 2016, le rapport entre les pensions des femmes et des hommes passe de 52% (hors dispositifs de solidarité) à 60%, si on tient compte des majorations pour enfants et autres dispositifs de solidarité ; un élément à prendre en compte au moment où le Gouvernement envisage de les « réformer ».

Age de départ et situation au moment de la liquidation de la retraite

- La plupart des assurés partent à la retraite à l'âge légal, soit 62 ans. En 2017, 32% des nouveaux retraités sont partis à cet âge, les 2/3 de ces nouveaux retraités étant partis à 62 ans ou avant (notamment carrières longues) : 10,7% des femmes et 23,5% des hommes sont partis à 60 ans en 2017. En sens inverse, 9,3% des femmes sont parties à 66 ans.

- Beaucoup d'assurés ne sont plus en activité au moment où ils liquident leur retraite : **à l'âge de 60 ans, 28% des assurés ne sont ni en emploi, ni en retraite** 7% sont au chômage et près de 21% sont inactifs (près de 10% sont sortis du marché du travail avant 50 ans ou n'ont jamais travaillé).

- On peut aussi rendre compte de ce phénomène en étudiant le comportement des assurés l'année précédant le départ à la retraite. En 2016, 60% des assurés partis à la retraite ont validé au moins un trimestre au titre de l'emploi l'année précédant leur départ, 10,7% au titre du chômage, 5% de l'invalidité, et 23,5% n'ont validé aucun trimestre.

Montreuil, le 2 juillet 2019



La CGT se mobilise pour la collecte des 4,7 millions de signatures nécessaires au déclenchement du référendum sur la privatisation d'aéroports de Paris. À ce jour on peut estimer que l'on recense environ 500 000 signatures. Ce serait déjà une victoire si à la rentrée nous ayons le million de signatures.

« **Nathalie Verdeil, secrétaire confédérale de la CGT**, dans un entretien à l'humanité montrait que les 4,7 millions de signatures n'avaient rien d'impossible. La preuve, si chacun de nos syndiqués obtient 6 signatures autour de lui, nous atteindrons les 4,7 millions ». La CGT a lancé une campagne de communication et nos militants s'adresseront avec un flyer aux vacanciers pour les inviter à aller voter.

« Nous voulons alerter : il est impératif de se rendre sur le site du ministère et de ne pas se laisser troubler par les pétitions qui circulent sur les réseaux parce que celle-ci ne seront pas prises en compte. »

« Avec cette campagne tout le monde est concerné. ADP, comme d'autres entreprises publiques, se porte très bien et rapportent beaucoup d'argent à l'État. On a vu avec les autoroutes ou l'aéroport de Toulouse comment avec les privatisations les profits passent de la poche de l'État à celle des actionnaires. C'est autant d'investissement ou de service public en moins ».



Nathalie Verdeil

« On ne peut pas dire que le gouvernement a facilité la tâche pour cette campagne dans la procédure est compliquée, tout est fait pour que les gens se découragent avant d'arriver au bout de leur soutien. Nous demandons la mise en place d'un compteur de signatures. C'est une question de démocratie et de transparence. Mais aussi que cette procédure soit plus accessible. On relève d'ailleurs toujours des corps dans lesquels nous ne comprenons pas pourquoi les personnes ne parviennent pas à valider leur soutien.

Rappel mode d'emploi pour avoir plus de chances de réussir

Pour signer, sur la page Internet dédiée et mise en place par le ministère de l'intérieur, tout commence par une case à cocher, « je soutiens ». Cliquez ensuite sur « suivant ». Se munir d'une pièce d'identité, inscrire ses prénoms, non, date et lieu de naissance, mais aussi comme une de vote. Pour ce faire quelques détails sont à avoir en tête : mettre une majuscule au prénom, ne pas mettre de, entre de prénoms mais un espace, mettre une majuscule et des tirets à la commune de résidence. Après signature, veillez à garder précieusement le récépissé car même en respectant ces conditions le résultat n'est pas garanti. Il existe également un autre moyen : remplir un formulaire papier imprimé et déposé dans le chef-lieu de canton.

Pour plus d'éléments consultez le site de la CGT : <https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>.

D'autre part, dans le précédent interlien le parcours en images vous aidera à signer la pétition.

Surtout ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire rapidement. 1 million de signatures rapidement, ce sera un point d'appui pour aller vers les 4,7 millions.

Dans l'entourage du chef de l'Etat, on reconnaît tout de même qu'Emmanuel Macron est attentif à cette mobilisation et au compteur des signataires : « Il n'a pas tranché de scénario de sortie, mais il est prêt à entendre si des millions de Français rejettent cette privatisation. Gagner sur ADP, ce serait un réel point d'appui contre l'idée d'autres privatisations



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RETRAITES

Stoppons le projet de régression sociale !

Après près de 2 ans de pseudo concertation, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, défend une réforme injuste, individualiste et qui poussera une grande partie des retraités à vivre dans la précarité et/ou les travailleurs à s'épuiser au travail avant de pouvoir partir à la retraite.

Le système Macron par points est injuste

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés en accélérant la baisse de leurs pensions et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière. La mise en place de nouvelles décotes recule l'âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans.

Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans, même avec une carrière complète (43 ans) verra sa pension amputée d'une décote de 10%.

C'est la fin de notre système de retraite calculé en trimestres et des mécanismes de solidarité.

Aujourd'hui, 15 millions de retraités (sur les 16 que compte le pays) bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité !

Dans un système à points, il n'y a pas de périodes retenues mais non cotisées comme dans un système par annuité. Tous les aléas de la vie professionnelle ont un impact sur la retraite et nécessitent d'être compensés, avec le risque que la compensation soit insuffisante. Par exemple, avant de pouvoir bénéficier de points retraite couvrant les périodes de maladie, d'invalidité, il faudra décompter une période de carence plus ou moins longue : 30 jours perdus pour un arrêt maladie.

Petits boulots = petits salaires = petites retraites !

Avec les points, les pensions vont chuter de 10 à 30% : les mauvaises années vont être comptabilisées (les plus petits salaires, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité, etc.), en lieu et place des meilleures années actuellement. C'est donc bien une double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi !

Un système par points au service de la finance, au détriment des retraités

Le régime universel par points, c'est la disparition des 42 régimes de bases et complémentaires existants qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles et réparent les inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers.

C'est, surtout, la suppression des dispositifs de départ anticipés liés à la pénibilité pour de nombreux travailleurs. Avec ce système, la retraite redeviendra l'antichambre de la mort pour celles et ceux dont l'espérance de vie est réduite par leur métier.

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral : il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant.

La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique ou démographique. Sera-t-elle décidée à Bercy ou à Bruxelles ?